

Association des Maîtres Agriculteurs de Suisse Romande

Procès-verbal de la 67^{ème} assemblée générale annuelle du
Vendredi 5 décembre 2025 à Vuillens.

Présidence : Fabrice Nagel

Secrétariat : Simon Egger

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG 2024
2. Rapport du comité du : A. Président
B. Délégué à la commission de maîtrise
C. Déléguée à AGORA
3. Révision de la formation supérieure
4. Comptes 2025 et rapport de la commission de gestion
5. Budget 2026
6. Cotisations 2026
7. Election du comité
8. Election d'un 2^e suppléant à la commission de gestion (Nord vaudois)
9. Modification des statuts en vue de l'admission des brevets au sein de l'association
10. Proclamation des membres honoraires (volée 1975)
11. Admission des nouveaux membres (volée 2025)
12. Propositions individuelles et divers

1. Approbation du PV de l'AG 2024

Le PV de l'assemblée générale 2024 est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du comité

A. Le rapport du Président

Fabrice Nagel remercie les invités présents et les participants et souhaite la bienvenue à tous. Il parle de la météo de ces désagréments et du travail qu'il fallait accomplir pour s'occuper au mieux des cultures. Bon rendement, à l'exception de certaines régions (pluie, grêle...), lourde conséquence financière. Sans oublier les solutions de lutttes qui se resserrent et ne tiennent pas nécessairement compte de l'évolution des parasites en même temps que celui du climat.

Il informe que le comité c'est vu un fois en présentiel et 2 fois en vidéo-conférence et il remercie son comité pour la qualité du travail fourni.

La mission principale est de renouveler le comité

B. Du délégué à la commission de maîtrise

Le Président donne la parole à M. Jonas Prochet, délégué à la Commission de maîtrise, en remplacement de M. Philippe Bise, excusé. Ce dernier présente les résultats de la session 2024–2025.

Concernant les Brevets

- Volée compliquée, taux d'échec à environ 40% à l'épreuve finale. Ceci est clairement dû à un manque d'investissement des candidats (cours, dossiers et application aux examens)
- Le taux d'échec est relativement élevé dans les branches technique (animal/végétal), une discussion est en cours avec les écoles afin de trouver des solutions.

Concernant la Maîtrise

- Excellente volée soudée et dynamique, 26 lauréats pour seulement 27% d'échec.
- Il y a déjà 22 candidats inscrits pour 2026 en Business plan & entreprise.

C. De la déléguée à AGORA

Maryline Linder prend la parole :

Cette année, notre organisation a vécu quelques changements importants. Je pense notamment à l'arrivée d'Alexandra Cropt, qui a repris avec beaucoup d'engagement le poste de Loïc Bardet, parti relever de nouveaux défis à l'USP. Encore toutes mes félicitations à eux deux.

Pour ma part, j'ai participé à cinq séances sur six, ainsi qu'à l'assemblée générale. Nous avons abordé de nombreux thèmes : les communications internes, les comptes 2024 et le budget 2025, l'assemblée des délégués, les initiatives comme « Responsabilité environnementale » et celles en suspens.

Nous avons également discuté de la future Politique agricole 2030 +, de la révision de la formation professionnelle en cours, et des consultations liées aux différents trains d'ordonnances agricoles (nouvelles techniques de sélection, loi sur la géo-information, LDFR, allégements budgétaires 2027) ...

Nous avons aussi évoqué les épizooties, le marché vitivinicole, Agroimpact, et de bien d'autres sujets encore...

Et vous le savez : d'une année à l'autre, ce sont souvent les mêmes dossiers qui reviennent. Les initiatives, les modifications de règlements, les prises de position, les décisions... Un travail continu, qui ne s'arrête jamais.

Les initiatives populaires sont devenues monnaie courante. Nous n'avons plus d'autre choix que de maintenir une position claire et de communiquer, encore et encore. Mais tout cela a un coût : un coût financier et un coût humain. Les campagnes coûtent cher.

On pourrait pourtant investir cet argent dans des projets concrets, ou dans un soutien supplémentaire aux agriculteurs pour faire face aux épizooties, à la protection du bétail contre le loup, ou encore pour soutenir le marché du vin, lui aussi fortement touché. Les défis restent encore nombreux.

Lors de discussions, j'entends parfois des collègues dire que nos organisations professionnelles « ne font rien », que nous payons des cotisations mais nous ne sommes plus défendus convenablement.

Derrière chaque prise de position, derrière chaque communiqué, derrière chaque décision, il y a un travail considérable. Il y a parfois des heures de lecture, d'analyse, de discussions. Il y a des personnes, des collègues à nous qui donnent de leur temps, de leur énergie en dehors de leur heure de travail pour porter nos intérêts auprès des autorités et consommateurs.

Ce travail est souvent invisible. Il est pourtant indispensable. Et il mérite d'être reconnu. Aujourd'hui, je veux donc dire merci.

Merci aux membres du comité, aux représentants des autres organisations partenaires, à tous ceux qui s'engagent avec conviction pour défendre notre profession. Votre engagement n'est pas assez souvent salué. Il l'est aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très belle journée.

3. Révision de la formation supérieure

Fabrice Nagel donne la parole à Jonas Porchet pour nous présenter la révision de la formation supérieure.

Tout d'abords il précise que depuis 2026 il y aura la nouvelle révision de CFC qui rentrera en vigueur. Ce qui impactera la révision de la formations supérieures pour la rentrée 2029.

Un groupe de projet a été créé au niveau Suisse. Il représente l'ensemble des métiers de l'agriculture (agriculteur, maraîcher, arboriculteur, viticulteur/caviste et paysanne)

La Romandie est bien représentée dans ce groupe :

- Fabien Reinhardt de Fribourg représente les écoles
- Jonas Prochet représente la partie pratique et agricole
- Sacha Messeiller
- Aurélie Guignard représente les paysannes

Calendrier :

1. Durant les premières séances en 2024, mise en place des travaux préparatoires.
2. Ateliers pour regrouper les demandes et attentes de toutes les professions.
3. Sondage en fin d'année 2024 afin de récolter un maximum d'avis.
4. En 2025 plusieurs séance ont eu lieu afin d'établir les profils de qualification par branche. Ainsi que d'identifier les compétences communes.
5. En 2026, le but sera de travailler sur le système modulaire des brevets/maîtrises (règlements, modules et directives). Ensuite il s'en suivra de 3 ans de consultation, de publication et mise en œuvre avant l'automne 2029.

Jonas nous explique l'intégration de Demeter dans les séances de travail. Ce qui a permis de sortir Bio Suisse du projet actuel et faciliter la tâche pour le reste de la mise en place, en évitant que le sujet du Bio ne revienne systématiquement sur la table à chaque séance. Bio Suisse développant actuellement sa propre voie.

Un membre de l'assemblée demande si Demeter est preneur du rapprochement ou si ile cherchent un autre chemin ?

Jonas Répond que Demeter est intéressé à échanger et aussi à intégrer l'ORTRA.

Quel type d'exploitation et de profil d'élèves Brevet/Maîtrise voulons-nous avoir de 2029 à 2040 ? Cette question centrale donnera le ton sur la façon de travailler et d'avancer.

Le but étant d'avoir un seul brevet agricole. Contrairement à la formation CFC qui est plus sectorisée, avec des spécialisations à choix (par ex. agriculteur, paysanne, maraîcher, etc...). D'où la raison d'un Brevet avec plusieurs modules.

Les objectifs

- Un Brevet qui formera des responsables de production, avec une formation technique poussée et des connaissances économiques de base.
Le but étant également d'avoir un seul brevet agricole. Contrairement à la formation CFC qui est plus sectorisée, avec des spécialisations à choix (par ex. agriculteur, paysanne, maraîcher, etc...). D'où la raison d'un Brevet avec plusieurs modules.
- La Maîtrise sera elle axée sur l'aspect gestion afin de générer des chefs d'exploitation et d'entreprise.

Les enjeux

Les candidats sont de plus en plus hétérogènes, sans compter que la nouvelle formation de base offre plus de spécifications et d'orientations différentes. Il faut aussi prendre en compte les paysannes qui apportent beaucoup, autant en termes de réalité modulaire que d'organisation de la formation. Il faut tenir compte que dans la même classe il pourra y avoir des personnes de formations différentes. Une discussion est en cours avec le SEFRI pour faire des modules qui suivent les sections d'orientation de base afin d'éviter la généralisation. Idéalement, il faudrait que la 4^{ième} année, qui est facultative, servent de lien entre le CFC et le brevet et donne envie aux apprentis de continuer.

Un autre but sera de limiter de nombre de module à choix (Actuellement 112 à choix).

Plusieurs membres prennent la parole, notamment M. Christophe Meylan, qui souligne l'importance de maintenir une différenciation claire entre compétences techniques et compétences de gestion, en particulier pour préserver la valeur de la maîtrise.

M. Prochet répond aux interventions et précise que ces préoccupations sont intégrées dans les réflexions en cours.

4. Comptes 2024 et rapport de la commission de gestion

Les compte 2025 (du 01.11.2024 au 31.10.2025) sont présentés par Line Chevalley d'Agora.

Comptes 2025 - PP au 31.10.2025	
Produits	31.10.2025
Cotisations	15'000.00 CHF
Dons	7'080.00 CHF
Remise des diplômes	11'129.75 CHF
Sponsoring RD	22'558.00 CHF
Pertes sur débiteurs	0.00 CHF
Intérêts reçus	0.00 CHF
Produits extraordinaires	12'258.85 CHF
Total Produits	68'026.60 CHF
Charges	

Charges remise des diplômes	33'687.75 CHF
Assemblée générale	3'066.80 CHF
Cotisations organisations	2'357.70CHF
Charges pour organe de révision	120.00 CHF
Publicité, manifestations	0.00 CHF
Administration	14'959.65 CHF
Frais comptes postaux	111.72 CHF
Pertes extraordinaires	0.00 CHF
Total Charges	54'303.62 CHF
Résultat de l'exercice - bénéfice	13'722.98 CHF

Comptes 2025 Bilan au 31.10.2025

		2025	2024
ACTIFS	CCP 12-15064-6	128'750.27 CHF	96'572.64 CHF
	Débiteurs	2'750.00 CHF	6'920.00 CHF
	AT - Produits à recevoir		
		126'000.27 CHF	103'492.64 CHF
PASSIFS	Créanciers	0.00 CHF	0.00 CHF
	Compte d'attente	400.00 CHF	240.00 CHF
	PT - Charges à payer	39'345.35 CHF	30'720.70 CHF
	Produits constatés d'avance	0.00 CHF	0.00 CHF
	Capital propre	72'531.94 CHF	71'786.45 CHF
	Perte / Bénéfice de l'exercice	13'722.98 CHF	745.49 CHF
	Total passifs	126'000.27 CHF	103'492.64 CHF

Line Chevalley donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Jonas Porchet.

Celui-ci indique que la commission de gestion s'est réunie le 22 novembre 2025, par visioconférence, afin de procéder au contrôle des comptes.

Il précise que l'ensemble des comptes ainsi que tous les justificatifs présentés et demandés correspondent aux écritures comptables.

La commission de gestion remercie Line pour la bonne tenue des comptes et propose à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

Fabrice Nagel soumet ensuite à l'assemblée l'approbation des comptes ainsi que du rapport de la commission de gestion.

Les comptes 2025 et le rapport de la commission de gestion sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2026

Produits	
	Budget 2026
Cotisations	15'500.00 CHF
Dons	7'000.00 CHF
Remise des diplômes	40'000.00 CHF
Pertes sur débiteurs	0.00 CHF
Intérêts reçus	0.00 CHF
Total Produits	62'500.00 CHF
Charges	
Charges remise des diplômes	40'000.00 CHF
Dons, sponsoring	0.00 CHF
Assemblée générale	4'000.00 CHF
Cotisations organisations	2'000.00 CHF
Charges pour organe de révision	150.00 CHF
Publicité, manifestations	0.00 CHF
Administration	14'000.00 CHF
Frais comptes postaux	200.00 CHF
Total Charges	60'350.00 CHF
Résultat de l'exercice	2'150.00 CHF

M. Michel Mettraux fait remarquer qu'il lui paraît prématuré d'intégrer les cotisations des brevetés dans le budget, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas encore formellement admis au sein de l'association par l'Assemblée générale.

M. Fabrice Nagel reconnaît que l'ordre des points de l'ordre du jour n'est peut-être pas idéal, mais rappelle que la question de l'admission des brevetés au sein de l'AMASR est discutée depuis plusieurs années et qu'elle a déjà fait l'objet de débats et d'un accord de principe lors de l'AG 2024.

M. Fabrice Nagel soumet ensuite à l'Assemblée l'approbation du budget tel que présenté.

Le budget est accepté à une forte majorité, avec 3 voix contre.

6. Cotisations 2026

Concernant les cotisations 2026, le comité propose de maintenir le même montant qu'en 2025, soit CHF 40.– par membre, et ce jusqu'à la 30^e année d'adhésion.

Les cotisations 2026 sont acceptées à l'unanimité.

7. Election du Comité

Trois membres du comité arrivent au terme de leur mandat et doivent être renouvelés.

Renouvellements et composition du comité par région

- Genève

Thomas Läser quitte le comité et sera remplacé par Mme Lara Graf.

Mme Graf s'est excusée de son absence lors de la présente assemblée.

Cyril procède à sa présentation :

Âgée de 25 ans, Mme Graf est jeune agricultrice et travaille avec ses parents et son frère dans une exploitation mixte et diversifiée comprenant un abattoir, un magasin de vente directe ainsi que des grandes cultures. L'exploitation détient notamment des porcs, des veaux ainsi que des bufflonnes destinées à la production de mozzarella.

- La Côte

Maryline Linder poursuit son mandat, sans changement.

- Nord vaudois

Simon Egger reprend la présidence de l'association.

Maître agriculteur depuis 2015, il a rejoint l'AMASR en 2016 et assume la fonction de secrétaire depuis 2018.

Il exploite, en association avec son frère, un domaine de grandes cultures à Chavornay, spécialisé dans les carottes, les oignons et les pommes de terre. L'exploitation comprend également des activités annexes, notamment un centre collecteur, un moulin d'aliments fourragers ainsi que des ateliers de volailles et de taurillons d'engraissement.

Simon indique se réjouir de reprendre la présidence de l'association pour une durée de trois ans.

- Broye-Vully

M. Jonas Porchet poursuit son mandat, sans changement.

- Valais

Christophe Vuissoz membre du comité depuis 2015 et ayant succédé à M. Freddy Coppet, annonce transmettre le flambeau à Dylan Jordan.

Âgé de 24 ans et membre de l'association depuis 2024, M. Jordan réside à Val-d'Illiez. Il est associé avec son père au sein d'une exploitation comprenant un atelier de vaches laitières, une pension pour chevaux ainsi qu'un secteur de grandes cultures.

- Fribourg

Cyril Gassmann poursuit son mandat, sans changement.

- Neuchâtel

Colin Schwab poursuit son mandat, sans changement.

- Jura bernois

Pascal Von Bergen poursuit son mandat, sans changement.

- Jura

Fabrice Nagel, actuellement président, est en phase de transition. Son successeur est identifié, mais n'est pas encore officiellement nommé.

Fabrice rappelle que pour la présidence, un tournus par région de 3 ans est en vigueur. Ce principe vise à permettre un renouvellement régulier du comité, tout en libérant les membres afin qu'ils puissent

s'engager au sein d'autres associations ou instances, contribuant ainsi au rayonnement de la profession agricole.

L'élection du comité est soumise au vote en bloc.

La composition du comité est acceptée à l'unanimité.

8. Election d'un 2ème suppléant à la commission de gestion (Nord Vaudois)

M. Simon Egger prend la parole et présente le candidat Sylvain Känel, excusé lors de la présente assemblée.

Ce dernier, âgé de 34 ans et domicilié à Chavornay, est marié et père de deux enfants.

Maître agriculteur depuis 2021, il exploite, en association avec son père, un domaine de grandes cultures, complété par un atelier d'engraissement de volaille.

L'exploitation cultive principalement de la betterave sucrière, du colza, du blé et du tournesol, et a récemment diversifié sa production avec la culture du poivre de Sichuan.

Sylvain est nommé par applaudissements.

9. Modification des statuts

Le Président rappelle que la modification des statuts en vue de l'admission des titulaires du brevet au sein de l'AMASR figure à l'ordre du jour.

Il précise que :

- Le principe de l'admission des brevetés a déjà été accepté à une très large majorité lors de l'Assemblée générale précédente,
- Toutefois, conformément aux statuts en vigueur, toute modification statutaire doit être formellement soumise à l'Assemblée générale, après mise à disposition du texte modifié à l'ensemble des membres,
- Les statuts révisés étaient consultables avant l'assemblée, notamment sur le site internet d'Agora.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée ce jour à se prononcer formellement sur l'adoption des statuts modifiés.

M. Christophe Meylan prend la parole et demande confirmation que les statuts modifiés n'ont pas encore été votés formellement par l'Assemblée générale, et que la décision de ce jour constitue bien le vote statutaire déterminant.

Simon Egger confirme que :

- Les statuts ont été présentés lors de l'Assemblée générale précédente.
- Le vote de l'an dernier était consultatif, mais à très forte majorité en faveur de l'admission.
- La validation formelle des statuts n'avait pas pu intervenir, car les exigences de nos statuts n'étaient pas réunies. Soit l'article 33 qui stipule « Il ne pourra être apporté de changements aux présents statuts qu'à la suite de décisions prises à la majorité absolue des voix dans une assemblée générale convoquée par invitation mentionnant spécialement cet objet à l'ordre du jour. »

Il précise que la présente Assemblée est donc appelée à ratifier formellement les statuts modifiés.

M. Michel Mettraux prend la parole et regrette qu'aucun débat de fond n'ait eu lieu lors de la présente Assemblée générale concernant le processus d'admission des titulaires du brevet au sein de l'association.

Il demande en conséquence que l'Assemblée se prononce sur une adoption des statuts point par point, afin de permettre un examen détaillé des différentes modifications proposées.

En réponse, M. Cyril Gassmann rappelle que le débat de fond a eu lieu lors de l'AG 2024. Il propose dès lors que l'Assemblée générale puisse décider préalablement du mode de vote, soit :

- un vote des statuts en bloc
- un vote article par article, selon le souhait de M. Mettraux.

Fabrice soumet cette proposition procédurale au vote :

- Vote pour une adoption point par point : 4 voix
- Vote pour une adoption en bloc : forte majorité

L'Assemblée décide donc de procéder à un vote en bloc des statuts modifiés.

Fabrice Nagel soumet ensuite au vote les nouveaux statuts, incluant les Brevets, en bloc. Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote :

- Contre l'adoption des nouveaux statuts 5 voix
- Abstention 6 voix
- Pour l'adoption des nouveaux statuts : forte majorité.

Le résultat étant sans équivoque, aucun scrutateur n'a été nommé.

Pour rappel, 70 membres présents à l'assemblée disposaient du droit de vote. La liste des membres présents est jointe en annexe du présent procès-verbal.

Les statuts modifiés de l'Association des Maîtres Agriculteurs de Suisse Romande, intégrant l'admission des titulaires du brevet, sont donc adoptés.

Fabrice Nagel rappelle que le comité a eu plusieurs séances ces dernières années uniquement dédiée à la réforme des statuts et que beaucoup de recherche ont été fait à ce sujet.

La demande d'acceptation des Brevets avait été faite, lors de l'AG de Neuchâtel. Ceci aux vues de l'évolution du nombre de membres au sein de l'association ces 10 dernières années.

Simon Egger ajoute que l'admission des titulaires du brevet constituerait un levier important pour le renouvellement de l'association. Il précise que cette ouverture ne représente en aucun cas une dilution des compétences ou des connaissances, mais qu'elle vise au contraire à renforcer la base de l'AMASR.

Il rappelle qu'au cours de l'année écoulée, tous les groupements régionaux ont été dissous, à l'exception de celui du Nord vaudois, principalement en raison d'un manque de membres.

Simon souligne que la situation a fortement évolué au cours des vingt dernières années et qu'actuellement, l'arrivée d'environ cinq nouveaux membres par année au sein de l'AMASR ne suffisait pas à se renouveler.

10. Proclamation des membres honoraires (volée 1974)

Les membres de la volée 1975 :

Monsieur	Baumgartner	Andreas
Monsieur	Baux	Louis
Monsieur	Bonzon	André
Monsieur	Brodard	Yvan
Monsieur	Chollet	Charles-Henri
Monsieur	Crausaz	Raphaël
Monsieur	Gobet	Alexis
Monsieur	Guignard	Jean-Paul
Monsieur	Lambelet	Jean-François
Monsieur	Loescher	Jean-Michel
Monsieur	Mamin	René
Monsieur	Ménétrety	Guy
Monsieur	Merminod	Marcel
Monsieur	Messer	Pierre
Monsieur	Streit	Adrien
Monsieur	Tramaux	Emmanuel
Monsieur	Verdon	Ernest
Monsieur	Wieland	Hugo

Discours d'un membre de la volée de 1975 pour remercier le comité de l'invitation.

11. Admission des nouveaux membres (volée 2025)

Pour l'année 2025, nous accueillons 15 nouveaux membres dans nos rangs :

Monsieur	Delabays	Arnaud
Monsieur	Delacour	Guillaume
Monsieur	Deschenaux	Vincent
Monsieur	Dousse	Samuel
Monsieur	Duc	Julien
Monsieur	Favre	Florian
Monsieur	Haldemann	Martin
Monsieur	Maeder	Vincent
Monsieur	Rapin	Julien
Monsieur	Ravey	Romain
Monsieur	Savary	Lionel
Monsieur	Spahr	Diego
Monsieur	Vez	Joaquim
Madame	Von Gunten	Justine
Monsieur	Vermeille	Yvan

M. Fabrice Nagel félicite les excellents résultats de la volée de l'année, lesquels se sont révélés supérieurs à ceux de la Suisse alémanique.

Il adresse des félicitations particulières à M. Julien Rapin, lauréat de la meilleure maîtrise de l'année, ainsi qu'à M. Julien Leroy, récipiendaire du prix de la gestion.

M. Julien Rapin prend ensuite la parole et prononce une brève allocution, au cours de laquelle il exprime sa satisfaction et sa motivation à rejoindre l'association.

12. Propositions individuelles et divers

M. Loïc Bardet, vice-syndic de Vuillens prend la parole pour présenter la commune. Il y a environ 600 habitants, 663 Ha qui sont majoritairement de la forêt et des surfaces agricoles, et 3 hameaux qui complètent la commune. La municipalité se compose de 5 personnes, le conseil général se compose d'environ 100 membres.

Il y a 13 exploitants sur la commune (polyculture, élevage). Le lait est livré à la fromagerie d'Ussières Vuillens, Roppraz et Vucherens.

Niveau culturel, la Chapelle de Vuillens qui existe depuis 1228 avec son cimetière attenant, où il y a deux personnalités connues qui y sont enterrées : le peintre Eugène Burnand et l'écrivain Albert Louis Chappuis créateur des éditions « Mon Village ».

La commune n'a pas de restaurant ni de commerce ou de poste. L'école vient de rouvrir, car le nouveau collège de Carouge est trop petit. Toutefois les sociétés locales sont très actives.

Fabrice Nagel reprend la parole, et remercie pour le vin de l'apéro qui est offert par la commune.

M.Unger Christophe, directeur d'Agrilogie prend la parole pour remercier le comité de l'association pour son travail, son dévouement et ses interventions au sein des écoles.

Christophe Longchamp, président de Prométerre prend la parole et remercie le comité et particulièrement le travail de Maryline.

Simon Egger remercie au nom du comité Fabrice Nagel pour son implication en tant que membre du comité et de président et lui offre un panier garni.

Chavornay, le 12.01.2026

Le secrétaire

Simon Egger

Annexe 1 : Liste de présence de l'AG de l'AMASR 2025 à Vuillens

Droit de vote	Repas	Encaissé			
1	1	40 CHF	Auberson	Dylan	
1	1	40 CHF	Bachmann	Claude	
1	1	40 CHF	Badoux	Samuel	
0	1	- CHF	Bardet	Loïc	Commune
1	1	- CHF	Baux	Louis	1975
1	1	40 CHF	Bifrare	Jean-Pierre	
1	1	40 CHF	Bonjour	Pierre	
1	1	40 CHF	Bovey	René	
1	2	- CHF	Brodard	Yvan	1975
1	1	40 CHF	Challandes	Denis	
1	0	- CHF	Chappuis	Nicolas	
1	1	40 CHF	Cherpillod	Yvan	
0	1	- CHF	Chevalley	Line	Agora
1	1	40 CHF	Cornamusaz	Alain	
1	1	- CHF	Delabays	Arnaud	2025
1	1	- CHF	Delacour	Guillaume	2025
1	1	40 CHF	Delafontaine	François	
0	1	- CHF	Demont	Sandra	ARPP
1	1	40 CHF	Derendinger	Hans	
1	1	- CHF	Deschenaux	Vincent	2025
1	1	- CHF	Dousse	Samuel	2025
1	1	40 CHF	Egger	Simon	
1	1	40 CHF	Eggertswyler	Arnaud	
1	1	- CHF	Favre	Florian	2025
1	1	40 CHF	Gassmann	Cyrille	
1	1	40 CHF	Gendre	Fabrice	
1	1	40 CHF	Gentizon	Etienne	
1	1	40 CHF	Georges	Emilie	
1	1	40 CHF	Gilliéron	Stéphane	
1	1	40 CHF	Glauser	Jacques-Olivier	
1	1	- CHF	Guignard	Jean-Paul	1975
1	1	- CHF	Haldemann	Martin	2025
1	1	- CHF	Jacquat	Françoise	ARPP
1	1	40 CHF	Jaquier	Olivier	
1	1	40 CHF	Jordan	Dylan	
1	1	- CHF	Lambelet	Jean-François	1975
1	1	40 CHF	Lescher	Jean-Michel	
1	1	40 CHF	Linder	Maryline	
0	1	- CHF	Longchamp	Christophe	Prometerre
1	1	- CHF	Maeder	Vincent	2025
1	2	- CHF	Mamin	René	1975
1	1	40 CHF	Matthey	Jacky	
1	1	40 CHF	Mercier	Rémy	
1	1	40 CHF	Mercier	Frédéric	
1	1	- CHF	Messer	Pierre	1975
1	1	40 CHF	Mettraux	Michel	
1	1	40 CHF	Meylan	Chrisopher	
1	1	40 CHF	Mottiez	Stéphanie	
1	1	40 CHF	Nagel	Fabrice	
1	1	40 CHF	Nicod	François	
1	1	40 CHF	Oulevey	Pierre-Alain	
1	1	40 CHF	Oulevey	Sébastien	
1	1	40 CHF	Paccaud	Bernard	
1	1	40 CHF	Pasche	Pierre	
1	1	40 CHF	Pellaux	Fabian	

Annexe 1 : Liste de présence de l'AG de l'AMASR 2025 à Vuillens

1	1	40 CHF	Perroud	Anthony	
1	1	40 CHF	Petermann	Marcel	
0	1	- CHF	Pidoux	Martin	Prométerre
1	1	- CHF	Porchet	Jonas	Organisateur
1	1	- CHF	Rapin	Julien	2025
1	1	- CHF	Ravey	Romain	2025
0	0	- CHF	Ruch	Eve	AGRI
1	1	40 CHF	Savary	Jean-Daniel	
1	1	- CHF	Savary	Lionel	2025
1	1	40 CHF	Savoy	Nicolas	
1	1	40 CHF	Schertenleib	Eric	
1	1	40 CHF	Schertenleib	Marc	
1	1	40 CHF	Soguel	Philippe	
1	1	- CHF	Spahr	Diego	2025
1	2	- CHF	Streit	Adrien	1975
1	1	40 CHF	Thonney	Jacques	
0	1	- CHF	Unger	Christophe	Agrilogie
1	1	40 CHF	Urfer	Philippe	
1	1	- CHF	Verdon	Ernest	1975
1	1	- CHF	Vez	Joaquim	2025
1	1	40 CHF	Von Bergen	Pascal	
1	1	40 CHF	Vuissoz	Chrisophe	
70	78	1'880 CHF			